

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3373

13 novembre 2014

SOMMAIRE

Atlas Investment Company 4 S.à r.l.	161860	QGOG Constellation S.A.	161862
Aux Merlandes	161866	Quintessential S.A.	161862
Belucci Restauration S.à r.l.	161866	Résidence pour Personnes Agées Hertha Winandy, s.à r.l.	161864
Bond House S.A.	161864	San Martin Participations	161858
Bordeaux Participations	161865	Schuler S.à r.l.	161858
Brascolux S.à r.l.	161864	SEIF II Holdings Lux S.à r.l.	161858
Bruni S.à r.l.	161876	Serveco A.G.	161858
Burnon Gestion Immobilière S.à r.l.	161870	s.Oliver Bernd Freier SARL	161886
Cartils Holdings S.à r.l.	161866	Stars Holding 2 S.à r.l.	161863
Cascadian	161867	Strategic Development S.A.	161858
Catalyst Alpha 2 S.à r.l.	161867	Sygest S.à r.l.	161859
Cidron Panel 1 S.à r.l.	161886	Sygest S.à r.l.	161860
Clematis Global Investments S.A.	161868	Teixeira et Fils s.à r.l.	161865
DP World Luxembourg S.à r.l.	161900	Tekon Industries S.A.	161859
Gaheraupa S.A.	161861	Terre Rouge S.A.	161859
JPMorgan European Property Holding Lu- xembourg 3 S.à r.l.	161861	TJC Consulting S.A.	161863
Pegaso Finance S.à r.l.	161859	Train de nuits S.A.	161860
Pejali. V S.A.	161860	Tritone S.à r.l.	161861
PFFG S.A.	161862	Weinberg Real Estate Partners #2 SCA	161866
Phoibos II S.A.	161863	Winley Investment S.A.	161867
Piment International S.A.	161863	Yesss Group (E) S.A.	161860
Piron Flex S.à r.l.	161864	ZAMH Lux Holdings	161902
PRG Subsidiary 1 S.à r.l.	161862	Zim Holding Company S.à r.l.	161865
proma Unternehmensberatung S.à r.l. ..	161867		

SEIF II Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.067.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160516/10.

(140182142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

San Martin Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160513/10.

(140182089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Schuler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.445.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014160515/11.

(140182003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Strategic Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 96.421.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014160533/11.

(140182398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Serveco A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 81.016.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014160518/12.

(140182484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Sygest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 151.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014160538/10.

(140182352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Terre Rouge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 45.943.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014160551/11.

(140182001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Pegaso Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 119.008.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 1^{er} Octobre 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts de la Société prenant effet au 1^{er} Octobre 2014, Blue Skye MA1 L.P., ayant son siège social in 5, Appold Street, EC2A 2HA London, United Kingdom, a transféré 500 parts sociales détenues dans le capital de la Société a Sirius Investment (Lux) S. à r. l., ayant son siège social au 42-44, Avenue de la Gare L-1610 Luxembourg. Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Sirius Investment (Lux) S.à r. l.: 500 parts sociales
Luxembourg, le 14 Octobre 2014.

Référence de publication: 2014160488/15.

(140181984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Tekon Industries S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.014.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 02 octobre 2014, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- TEKON INDUSTRIES SA avec siège social 5 rue CM Spoo, L-2546 Luxembourg dénoncé en date du 15 juillet 2009

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Anita LECUIT juge, et liquidateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 octobre 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Florence SCHWARTZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2014160550/18.

(140182138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Train de nuits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 17.179.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160546/10.

(140182070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Pejali. V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 163.107.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEJALI. V S.A.

Référence de publication: 2014160489/10.

(140182168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Sygest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 151.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014160539/10.

(140182364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Yesss Group (E) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 107.973.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Yesss Group (E) S.A.

Référence de publication: 2014160586/11.

(140182418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Atlas Investment Company 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.823.

Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 23 septembre 2014

L'associé unique décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société ERNST & YOUNG, avec siège au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Sydrall 2, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B47771, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014160628/13.

(140183347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Tritone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Octobre 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014160069/11.

(140181696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 106.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

JP Morgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014159818/13.

(140181357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Gaheraupa S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 114.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 75.843.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social à Luxembourg, le 14 avril 2014 à 11.00 heures

Première résolution

(...)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Madame Patricia Husson, demeurant Villa de Rome, 11 Boulevard de Suisse - 98000 Monaco, en qualité d'Administrateur-délégué et ce jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur, à savoir à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Deuxième résolution

(...)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Mathieu Dierstein, demeurant 56 Rue de Rome - 75008 Paris, en qualité d'Administrateur-délégué et ce jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur, à savoir à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Troisième résolution

(...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Extrait certifié conforme

Madame Patricia Husson

La Présidente

Référence de publication: 2014160832/28.

(140182981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

PFFG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Z.I. Grasbesch/rue Roude besch.
R.C.S. Luxembourg B 148.017.

Par la présente, je vous informe sa démission de mes fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la société PFFG s.a avec effet au 22 septembre 2014.

Messancy, le 19 septembre 2014.

Alain Schmit.

Référence de publication: 2014159956/10.

(140181237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

PRG Subsidiary 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 117.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014159963/10.

(140181960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

QGOG Constellation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 163.424.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014159969/12.

(140181271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Quintessential S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 179.478.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 23 septembre 2014

1. L'assemblée générale des actionnaires de la Société prend acte de la démission de la personne suivante, en tant qu'administrateur de la Société, en date de ce jour, et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat:

- Dr. Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement au 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'élire à dater de ce jour, et pour une durée indéterminée, la personne suivante, comme nouvel administrateur de la Société:

- M Emmanuel SARRAZIN, né le 7 janvier 1970, à Villemomble, France, résidant professionnellement au 21, Val des Roses, L-8045 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg

3. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de révoquer, à dater de ce jour, la personne suivante, en tant que commissaire aux comptes de la Société:

- M Philippe BRUNETON, résidant au 51, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

4. L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, à dater de ce jour, et pour une durée de six (6) ans, la personne suivante comme nouveau commissaire aux comptes de la Société:

- Mme Milena RADULOVIC, résidant au 12, rue André Duchscher, L-1424 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Référence de publication: 2014159970/22.

(140181264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

TJC Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 121.648.

—
Résolution du conseil d'administration prise à Luxembourg en date du 2 octobre 2014:

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160079/11.

(140181385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Piment International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 66.456.

—
Par la présente, nous démissionnons de notre poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat de la société PIMENT INTERNATIONAL S.A., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg inscrite au RCS Luxembourg B66456.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

FIDEX AUDIT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014159960/12.

(140181532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Stars Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 112.644.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Stars Holding 2 S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014160015/13.

(140181379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Phoibos II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 166.950.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Annuelle du 1^{er} septembre 2014, Madame Elisa Paola ARMANDOLA, née le 25/12/1980 à Milan (Italie), domiciliée professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Fabio MASTROSIMONE. De plus, l'Assemblée Générale a ratifié la cooptation de Monsieur Lorenzo GALLUCCI au sein du Conseil d'Administration. Leur mandat s'achèvera en même temps que celui des autres Administrateurs, à l'issu de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Luxembourg, le 14 OCT. 2014.

Pour: PHOIBOS II S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014159959/18.

(140181366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Bond House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 179.497.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014160221/11.

(140182403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Brascolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 90.541.

Il a été décidé que Madame Muriel Imhoff résidant à 12, Om Bogert, L-5682 Dalheim, Luxembourg sera nommé gérant de la société à responsabilité limitée BRASCOLUX S.à r.l. à compter du 16 septembre 2014.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

Luxembourg, le 07.10.2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014160686/12.

(140182984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Piron Flex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9767 Marnach, 9, Dospersstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 142.195.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 septembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absences d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- PIRON FLEX SA, avec siège social à L-9764 Marnach, 6 op der Heed, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142195.

Pour extrait conforme
Maître Gilbert REUTER
Le liquidateur

Référence de publication: 2014160170/15.

(140180477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Résidence pour Personnes Agées Hertha Winandy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Berschbach, 47, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.562.

A partir du 1^{er} octobre 2014, l'adresse de la Résidence pour Personnes Agées Hertha Winandy Sàrl B 88562 a changé en raison du redressement de certaines sections cadastrales de la commune de Mersch

Ancienne adresse: 47, rue de Luxembourg
L-7540 BERSCHBACH
Nouvelle adresse: 47, rue de Luxembourg
L-7540 ROLLINGEN

Rollingen, le 1^{er} octobre 2014.

HOFFMANN Roger
Gérant

Référence de publication: 2014160152/16.

(140180985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Zim Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 200.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160587/10.

(140182415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Bordeaux Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.734.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2014160681/16.

(140182554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Teixeira et Fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 1, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 137.469.

Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Teixeira et Fils S.à.r.l. tenu au siège de la Société en date du 24 septembre 2014

L'associé est présent.

La gérante a pris la décision suivante:

L'associé décide:

- Cession de 50 parts sociales de Madame ALVES TEIXEIRA Alexandra Raquel, demeurant 9, Rue Sainte-Catherine L-1317 LUXEMBOURG à Mme CUNHA COSTA Ana Sofia, demeurant à 1, Rue Comte Jean-Frédéric d'Autel L-7515 MERSCH,

- Cession de 50 parts sociales de Madame ALVES TEIXEIRA Alexandra Raquel, demeurant 9, Rue Sainte-Catherine L-1317 LUXEMBOURG à M. DA SILVA NOGUEIRA José Cândido, demeurant à Urbanização do Passai n° 35 Sao Gens 4820- 663 FAFE,

- Acceptation de la démission de Madame ALVES TEIXEIRA Alexandra Raquel, demeurant à 9, Rue Sainte-Catherine L-1317 Luxembourg en qualité de Gérant Unique,

- Nomination de Madame CUNHA COSTA Ana Sofia, demeurant à 1, Rue Comte Jean- Frédéric d'Autel L-7515 MERSCH en qualité de Gérante Unique.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

En nom de TEIXEIRA ET FILS S.A.R.L.

Mme ALVES TEIXEIRA Alexandra Raquel / Mme CUNHA COSTA Ana Sofia & M. DA SILVA NOGUEIRA José C

Le cédant / Les cessionnaires

Référence de publication: 2014160549/28.

(140182192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.445.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014160576/11.

(140182395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Aux Merlandes, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg E 4.329.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le siège social de l'Administrateur Associé APL CONSULT S.A., société inscrite au numéro RCS B est situé, suite à son transfert de siège du 16 décembre 2012, au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 09 octobre 2014.

Pour AUX MERLANDES S.C.I

Référence de publication: 2014160651/13.

(140182772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Belucci Restauration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 7, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 139.049.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2014

Les associés de la société «Belucci Restauration Sàrl» se sont réunis le 29 septembre 2014 à 16.00 heures en assemblée générale extraordinaire et ont pris de commun accord la résolution suivante:

Monsieur Axel TONELLO, Ouvrier polyvalent, né le 26 décembre 1985 à Mont St Martin, demeurant 9 rue de la Marne à F-54190 Villerupt est nommé «Gérant» du Restaurant «Belucci» avec effet au 1^{er} octobre 2014.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2014160669/14.

(140182191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Cartils Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 183.095.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 18 septembre 2014

1. Madame Chantal SCHMIT a démissionné de son mandat de gérante.

2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née le 10 novembre 1975 à Caracas (Venezuela), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 Septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cartils Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014160694/16.

(140183219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Winley Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 157.367.

Résolution du conseil d'administration prise à Luxembourg en date du 14 octobre 2014:

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160577/11.

(140182095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

proma Unternehmensberatung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 111.865.

Die neue Adresse des Geschäftsführers lautet wie folgt:

Geschäftsführer:

- Herr Herbert HAUPENTHAL, Am Kapellenberg 1A in D-66679 Losheim am See (Deutschland)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Oktober 2014.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014160614/13.

(140183330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Catalyst Alpha 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 134.645.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan remplace le bilan au 31/12/2012, enregistré et déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg le 8 Octobre 2014 sous la référence L140177560

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014159564/14.

(140181747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Cascadian, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 133.886.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014160716/16.

(140182548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Clematis Global Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 190.989.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- La société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.363,

représentée par son gérant unique, la société A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, elle-même représentée par un de ses administrateurs-délégué, Monsieur Nico PATTEET, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, habilité à engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 5 de ses statuts.

- La société A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.364,

représentée par son gérant unique, la société A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, elle-même représentée par un de ses administrateurs-délégué, Monsieur Nico PATTEET, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, habilité à engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 5 de ses statuts.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit ci-dessus, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Clematis Global Investments S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la gestion et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.280.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de mai à 9h30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., susdite,	9.999
2.- A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., susdite,	1
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées par des versements en numéraire à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-quinze mille euros (EUR 475.000,-), de sorte que la somme de quatre cent soixante-quinze mille euros (EUR 475.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ deux mille cent vingt euros (EUR 2.120,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées comme il est dit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité, elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- La société A.T.T.C. DIRECTORS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.362, ayant pour représentant permanent Monsieur Koen Van Huynegem, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, rue de Nassau.

2.- La société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.363, ayant pour représentant permanent Monsieur Koen Van Huynegem, prénommé.

3.- La société A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.364, ayant pour représentant permanent Monsieur Koen Van Huynegem, prénommé.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société A.T.T.C. CONTROL S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60.319,

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: PATTEET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 46192. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160700/135.

(140182634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Burnon Gestion Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-9690 Watrange, 17B, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 190.939.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à RAMBROUCH, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Samuel BURNON, né à Bastogne (Belgique), le 07 mars 1979, demeurant à L-9690 Watrange, 17B, rue Abbé Welter

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «BURNON GESTION IMMOBILIERE S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune du Lac de la Haute-Sûre, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du Lac de la Haute Sûre par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la conception, la mise en oeuvre et la gestion d'immeubles et de projets immobiliers, industriels ou commerciaux.

La Société peut agir comme conseiller, consultant, contrôleur et/ou agent en matière de projets immobiliers, industriels ou commerciaux en faveur d'autres sociétés ou entreprises au Luxembourg ou à l'étranger et peut fournir à ces sociétés et entreprises des services de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et peut conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles de faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La Société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a en outre pour objet la mise en valeur de propriétés intellectuelles, sous toutes formes, ainsi que la mise en valeur de biens immobiliers pour son propre compte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille euros (20.000,- €) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cents Euros (200,- €) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le

retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la

Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été enregistrés ainsi par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que, le cas échéant, la prime d'émission, a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Samuel BURNON, prénommé(e) Cent parts sociales	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Le montant de vingt mille Euros (20.000,- €) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200 euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2015.

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé le(s) comparant(s) qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci (ceux-ci) doit(doivent) être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le(s) comparant(s); et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son(ses) activité(s) partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Résolutions de l'associé unique

Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social à L-9690 Watrange, 17B, rue Abbé Welter (commune du Lac de la Haute-Sûre).

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à un (1) le nombre de Gérants et a nommé la personne suivante gérant pour une période indéterminée:

Samuel BURNON, prénommé

En conformité avec l'article onze (11) des présents statuts de la Société, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au(x) comparant(s), connu(s) du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il(s) a(ont) signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Samuel BURNON, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 septembre 2014. Relation: RED/2014/2109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 octobre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014159554/304.

(140181558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Bruni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.923.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of September,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

here represented by Mrs. Mélanie Muller, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on September 30, 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Bruni S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg

at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is and, in case several classes of managers have been appointed, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Should several classes of managers exist, the minutes shall be signed by an A and a B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers or by an A and a B manager should several classes of managers exist.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers and by the joint signatures of an A and a B manager should several classes of managers exist, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500); and

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Olivier Hamou, born in Levallois-Perret, France, on 19 December 1973, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74676, ayant son siège social à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Mélanie Muller, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire des comparant(e)s et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparant(e)s ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Bruni S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Si plusieurs classes de gérants ont été nommées, les procès-verbaux seront signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice

social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2015.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- Douze mille cinq cents parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500); et

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.800.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Olivier Hamou, né à Levallois-Perret, France, le 19 décembre 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. Relation: LAC/2014/45998. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159536/525.

(140181248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

s.Oliver Bernd Freier SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 154.453.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 01.10.2014

Herr Hanspeter Mürle, geboren am 15.04.1969 in Pforzheim, wohnhaft Am Schlossberg 30, D-89233 Neu-Ulm, Deutschland, wird mit Wirkung zum 01. Oktober 2014 für einen unbestimmten Zeitraum als Geschäftsführer der Gesellschaft s. Oliver Bernd Freier SARL bestellt. Seine Befugnisse und Pflichten sind durch Artikel 7 und Artikel 8 der Gesellschaftssatzung und das Luxemburgische Gesellschaftsrecht geregelt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014161191/15.

(140184254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Cidron Panel 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 190.926.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the eighth day of October,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cidron Panel Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, registered with the Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission under number 116789,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,
by virtue of proxy under private seal given on 8 October 2014.

The said proxy under private seal signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Cidron Panel 1 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 12.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by:

5.1.1 Twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares");

5.1.2 Twelve thousand five hundred (12,500) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares");

5.1.3 Twelve thousand five hundred (12,500) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares");

5.1.4 Twelve thousand five hundred (12,500) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares");

5.1.5 Twelve thousand five hundred (12,500) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares");

5.1.6 Twelve thousand five hundred (12,500) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares");

5.1.7 Twelve thousand five hundred (12,500) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares");

5.1.8 Twelve thousand five hundred (12,500) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares");

5.1.9 Twelve thousand five hundred (12,500) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"); and

5.1.10 Twelve thousand five hundred (12,500) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"),

each a "Share" and together referred to as the "Shares", having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.1) each and the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".

5.2 The shares are in registered form only.

5.3 In addition to the share capital, the Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used inter alia to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.4 The Company may without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may increase the share capital, repurchase, redeem and/or cancel its Shares as provided in the 1915 Law. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares (a "Share Redemption", such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Preferred Shares;
- (ii) Class H Preferred Shares;
- (iii) Class G Preferred Shares;
- (iv) Class F Preferred Shares;
- (v) Class E Preferred Shares;
- (vi) Class D Preferred Shares;
- (vii) Class C Preferred Shares;
- (viii) Class B Preferred Shares; and
- (ix) Class A Preferred Shares.

5.7 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares that are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Total Redemption Amount allocated among the holders of each Redeemed Share in line with the principles set out in Article 14.1.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;

11. Board meetings.

11.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

11.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

11.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.5.

11.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favourable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

11.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting.

11.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

11.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

12. Shareholders' resolutions.

12.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.2 Subject as provided in Articles 12.3, 12.4 and 12.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

12.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

12.4 Subject as provided in Article 12.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

12.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

12.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.8

12.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

12.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 12.8.1 and the above provisions of Article 12.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

13. Business year.

13.1 The Company's financial year starts on 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year.

14. Distribution rights of shares.

14.1 All distributions paid by the Company in respect of Shares, shall be paid pro rata and at the same time to all the Shareholders unless, in each case, any such Shareholder waives by written notice to the Company its right to receive such distribution or the proceeds of such repurchase. For the avoidance of doubt, nothing shall prohibit the redemption or repayment of any shareholder debt prior to any distribution or dividend being paid to Shareholders.

14.2 Any distributions will be made subject to any applicable law.

14.3 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.

14.4 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

14.5 The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

14.6 In the event of a dividend declaration, such dividend (the "Profit Entitlement") shall be allocated and paid in the following sequential order:

14.6.1 first to the holder(s) of the Class A Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them;

14.6.2 then to the holder(s) of the Class B Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them;

14.6.3 then to the holder(s) of the Class C Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them;

14.6.4 then to the holder(s) of the Class D Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them;

14.6.5 then to the holder(s) of the Class E Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them;

14.6.6 then to the holder(s) of the Class F Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them;

14.6.7 then to the holder(s) of the Class G Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them;

14.6.8 then to the holder(s) of the Class H Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them; and

14.6.9 finally to the holder(s) of the Class I Preferred Shares who shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

14.7 If at the time of the distribution the last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, i.e. initially the Class I Shares) has been repurchased and cancelled in accordance with Article 5.6, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares)

15. Dissolution and liquidation.

15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

15.4 On a return of capital on liquidation or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority, to the extent that such Shares are still outstanding:

15.4.1 first, with respect to the Preferred Shares *pari passu* to their holder(s);

15.4.2 second, to the holder(s) of the Ordinary Shares with respect to their Ordinary Shares.

16. Interpretation and Luxembourg law.

16.1 In these Articles:

16.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

16.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

16.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

16.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

17. Definitions.

"1915 Law" has the meaning given to such term in Article 1

"Articles" has the meaning given to such term in Article 1.

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to the Class of Shares in line with Art. 15.6, increased by (i) any freely distributable reserves and share premium (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) attributable to the Class of Shares in line with Art. 15.6

P = any freely distributable reserves and freely distributable share premium

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

"Board Meetings" has the meaning given to such term in Article 11.1.

"Board of Managers" has the meaning given to such term in Article 8.3.

"Class" refers to a particular class or classes of Shares.

"Class A Managers" has the meaning given to such term in Article 8.3.

"Class B Managers" has the meaning given to such term in Article 8.3.

"Class A Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.2.

"Class B Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.3.

"Class C Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.4.

"Class D Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.5.

"Class E Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.6.

"Class F Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.7.

"Class G Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.8.

"Class H Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.9.

"Class I Preferred Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.10.

"Company" has the meaning given to such term in Article 1.

"Holding Entity" has the meaning given to such term in Article 3.6.

"Interim Accounts" are management accounts of the Company.

"Luxembourg Law" has the meaning given to such term in Article 2.2.2.

"Managers" has the meaning given to such term in Article 8.1.

"Manager's Representative" has the meaning given to such term in Article 12.3.

"Ordinary Shares" has the meaning given to such term in Article 5.1.1.

"Preferred Shares" means the Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares and Class I Preferred Shares.

"Profit Entitlement" has the meaning given to such term in Article 14.6.

"Redeemed Shares" has the meaning given to such term in Article 5.7.

"Redemption Price" equals if the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares.

"Registered Office" has the meaning given to such term in Article 2.1.

"Shareholder(s)" has the meaning given to such term in Article 5.1.

"Shareholders' Meeting" has the meaning given to such term in Article 12.6.

"Shareholders' Resolutions" has the meaning given to such term in Article 2.2.2.

"Share(s)" has the meaning given to such term in Article 5.1.

"Share Premium Account" has the meaning given to such term in Article 5.3.

"Share Redemption" has the meaning given to such term in Article 5.6.

"Sole Manager" has the meaning given to such term in Article 8.2.

"Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Board of Managers and approved by the general meeting of the Shareholders, not exceeding the Available Amount. The Board of Managers may choose to include or exclude the amount of share premium in the determination of the Total Redemption Amount.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2014.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Cidron Panel Limited	12,500 Ordinary Shares
	<u>112,500 Preferred Shares</u>
Total: one hundred twenty-five thousand	125,000 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-)

Extraordinary resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Wilhelmina von Alwyn-Steennis, born on 29 August 1967, in Rotterdam, The Netherlands, residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, Class A Manager;
- Claes Johan Geijer, born on 15 June 1957, in Stockholm, Sweden, residing professionally at 31, rue Frantz Clement, L-1345 Luxembourg, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Class A Manager;
- Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978, in Pahang, Malaysia, residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, Class B Manager; and
- Andreas Georg Christian Demmel, born on 11 April 1969, in Munich, Germany, residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, Class B Manager.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg-Findel, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit octobre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cidron Panel Limited, une limited liability company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 Esplanade St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 116789,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

1. Formes sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Cidron Panel 1 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps en temps (ci-après la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social (le "Siège Social") de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit dans la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique si, à ce moment-là, la Société a un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance si, à ce moment-là, la Société a un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même commune ou non) par une délibération des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément aux présents Statuts - y inclus l'article 12.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou de nature sociale à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance selon le cas.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner avec, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute entité dans laquelle l'Entité Holding a une participation directe ou indirecte et toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés ou actifs (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

À CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par:

5.1.1 Douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");

5.1.2 Douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales préférentielles de catégorie A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A");

5.1.3 Douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales préférentielles de catégorie B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B");

5.1.4 Douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C");

5.1.5 Douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales préférentielles de catégorie D (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D");

5.1.6 Douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales préférentielles de catégorie E (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E");

5.1.7 Douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales préférentielles de catégorie F (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F");

5.1.8 Douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales préférentielles de catégorie G (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G");

5.1.9 Douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales préférentielles de catégorie H (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H");

5.1.10 Douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales préférentielles de catégorie I (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I"),

chaque "Part Sociale" et ensemble ci-après désignées comme les "Parts Sociales", ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.1) chacune, et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts. Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés tous ensemble comme les "Associés", et individuellement comme "Associé".

5.2 La Société ne peut émettre des parts sociales que sous forme nominative.

5.3 La Société peut créer des comptes de prime d'émission (les "Comptes de Prime d'Emission") sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale concernée sera versée. Le montant du compte de prime peut être utilisé entre autres pour le paiement de Parts Sociales que la Société peut racheter de ses Associé(s), pour compenser des pertes nettes réalisées, pour faire des distributions aux Associé(s) sous forme de dividende ou pour allocation à la réserve légale.

5.4 La Société peut sans limitation, accepter des fonds ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, une telle décision peut, mais pas nécessairement, attribuer tout montant apporté à l'apporteur.

5.5 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.6 La Société peut augmenter le capital social, racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915. En cas d'un rachat ou d'une annulation d'une Catégorie entière de Parts Sociales, (un "Rachat de Parts Sociales"), un tel rachat ou une telle annulation sera faite dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I
- (ii) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H
- (iii) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G
- (iv) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F
- (v) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E
- (vi) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D
- (vii) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C
- (viii) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B; et
- (ix) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A

5.7 Lorsqu'un Remboursement de Part Sociale devient effectif, aux détenteurs des Parts Sociales faisant l'objet du remboursement par la Société en tant que partie du Remboursement de Part Sociale (les "Parts Sociales Rachetées") sera payé le Montant Total de Rachat alloué entre les détenteurs de chaque Part Sociale Rachetée selon les principes de l'article 14.1.

6. Indivisibilité des parts.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société n'a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent qu'être transférées pour raison de décès à des personnes autres que des Associés, à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à des personnes autres que les Associés, sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent.

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Conseil de gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1.1 si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;

10.1.2 si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;

11. Réunions du conseil de gérance.

11.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

11.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

11.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil.

11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

11.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.

12. Résolutions des associés.

12.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

12.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 12.3, 12.4 et 12.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

12.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

12.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 12.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

12.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

12.6 Une réunion des Associés ("Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

12.8

12.8.1 Si à un moment, il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

12.8.2 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par fax ou attachées à l'e-mail) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 12.8.1 et des présentes dispositions à l'article 12.8.2, que tous les Associés aient voté ou non.

13. Exercice social.

13.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

14. Droit de distribution des parts.

14.1 Toutes distributions payées par la Société à l'égard de Parts Sociales, seront payées pro rata et en même temps à tous les Associés sauf si, dans chaque cas, ledit Associé renonce par notification écrite à la Société à son droit de recevoir une telle distribution ou les produits d'un tel rachat. Pour écarter tout doute, rien ne s'oppose au remboursement ou paiement de toute dette d'associé préalablement à toute distribution ou dividende étant payé aux Associés.

14.2 Toutes les distributions se feront sous réserve de toute loi applicable.

14.3 Des bénéfices nets de la Société déterminés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant du fonds de réserve légal aura atteint un dixième (1/10) du capital nominal de la Société.

14.4 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolution des Associés déclarer des dividendes en accord avec les droits respectifs des Associés.

14.5 Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve à établir conformément à la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés pourront devoir être remboursées par l'Associé(s).

14.6 Dans le cas d'une déclaration de dividende, ledit dividende (le "Droit au Profit") sera alloué et payé dans l'ordre suivant:

14.6.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, détenues par lui/eux;

14.6.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, détenues par lui/eux;

14.6.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, détenues par lui/eux;

14.6.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, détenues par lui/eux;

14.6.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, détenues par lui/eux;

14.6.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, détenues par lui/eux;

14.6.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, détenues par lui/eux;

14.6.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, détenues par lui/eux;

14.6.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I aura(ont) droit à un dividende égal à 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, détenues par lui/eux; et

15. Dissolution et liquidation.

15.1 La Société ne sera pas dissoute pour raison de décès, suspension de droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

15.2 La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale et en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

15.4 Sur un remboursement de capital lors de la liquidation ou autrement, le surplus des actifs de la Société restants après le paiement de ses dettes, sera appliqué dans l'ordre suivant de priorité, dans la mesure où de telles Parts Sociales sont encore restantes:

15.4.1 premièrement, relativement aux Parts Sociales Préférentielles pari passu à leur(s) détenteur(s);

15.4.2 deuxièmement, aux détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires relativement à leurs Parts Sociales Ordinaires.

16. Interprétation et loi luxembourgeoise.

16.1 Dans les présents statuts:

16.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) à moins que le contexte ne le requiert autrement) le singulier inclut le pluriel et vice-versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises à jour (avec ou sans modifications).

16.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

16.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation ou lecture.

16.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

17. Définitions. "Assemblée Générale" a le sens qui lui est donné à l'Article 13.6.

"Associé(s)" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.

"Catégorie" désigne une ou plusieurs catégories spécifiques de Parts Sociales.

"Catégories de Périodes" signifie la Période de Catégorie A, la Période de Catégorie B, la Période de Catégorie C, la Période de Catégorie D, la Période de Catégorie E, la Période de Catégorie F, la Période de Catégorie G, la Période de Catégorie H et la Période de Catégorie I.

"Compte de Prime d'Emission" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.3.

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes de gestion de la Société.

"Conseil de Gérance" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3.

"Droit au Profit" signifie le dividende fixe décrit à l'article 15.6.

"Entité Holding" a le sens qui lui est donné à l'Article 3.6.

"Gérants" le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.

"Gérant de Catégorie A" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3.

"Gérant de Catégorie B" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.3.

"Gérant Unique" a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.

"Loi de 1915" a le sens que lui est donné à l'article 1.

"Loi Luxembourgeoise" a le sens qui lui est donné à l'Article 2.2.2.

"Montant Disponible" signifie: $(W + X + Y) - Z - PE$ où W, X, Y, Z et PE sont les montants suivants pris des Comptes Intérimaires sans double comptage:

(a) "W" signifie les bénéfices nets de la Société y inclus les bénéfices reportés moins toutes pertes de la Société y inclus toutes pertes reportées;

(b) "X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables de la Société autres que toutes primes incluses dans Y;

(c) "Y" signifie le montant libéré par moyen de valeur nominale et prime d'émission sur les Parts Sociales Rachetées;

(d) "Z" signifie toutes sommes à placer dans ou retenues dans une réserve non distribuable suivant les exigences de la loi ou de ces Statuts;

(e) "PE" signifie le Droit au Profit tel que déclaré conformément à l'Article 15.6.

"Montant Total de Rachat" est le montant déterminé par résolution du Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, mais ne dépassant pas le Montant Disponible. Le Conseil de Gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure le montant de la prime d'émission dans la détermination du Montant Total de Rachat.

"Part(s) Sociale(s)" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.

"Parts Sociales de Catégorie A" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.2.

"Parts Sociales de Catégorie B" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.3.

"Parts Sociales de Catégorie C" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.4.

"Parts Sociales de Catégorie D" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.5.

"Parts Sociales de Catégorie E" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.6.

"Parts Sociales de Catégorie F" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.7.

"Parts Sociales de Catégorie G" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.8.

"Parts Sociales de Catégorie H" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.9.

"Parts Sociales de Catégorie I" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.10.

"Parts Sociales Ordinaires" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.1.

"Parts Sociales Préférentielles" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I.

"Parts Sociales Rachetées" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.

"Plan d'Activités" a la signification attribuée à ces termes dans tout Pacte d'Associés.

"Prix de Rachat" équivaut au Montant Total de Rachat divisé par le nombre total de Parts Sociales Rachetées.

"Remboursement de Part Sociale" a le sens qui lui est donné à l'Article 5.7.

"Représentant du Gérant" a le sens qui lui est donné à l'Article 11.3.

"Réunions du Conseil" a le sens qui li donné l'Article 11.1.

"Résolutions des Associés" a le sens qui lui est donné à l'Article 2.2.2.

"Série Alphabétique" désigne les Parts Sociales de Catégorie A ou les Parts Sociales de Catégorie B selon le cas.

"Siège Social" a le sens qui lui est donné à l'Article 2.1.

"Société" a le sens qui lui est donné à l'Article 1.

"Statuts" a le sens qu'on lui donne à l'Article 1.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Cidron Panel Limited	12,500 Parts Sociales Ordinaires
	<u>112,500 Parts Sociales Préférentielles</u>
Total: cent vingt-cinq mille	125,000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12,500.-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents (EUR 12,500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Solutions extraordinaires de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants pour une durée illimitée:

- Wilhelmina von Alwyn-Steennis, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, Gérante de Catégorie A;

- Claes Johan Geijer, né le 15 juin 1957 à Stockholm, Suède, résidant professionnellement au 31, rue Frantz Clement, L-1345 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie A;

- Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie B; et

- Andreas Georg Christian Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie B.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 octobre 2014. REM/2014/2234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159569/776.

(140181290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

DP World Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.025,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.052.

In the year two thousand and fourteen,
on the fifth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Orange Blossom Investment Company Limited", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Walkers Chambers, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), registered with the "Registrar of International Business Companies" under number 632649;

here represented by:

Mr Alain PEIGNEUX, company manager, with professional address in 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 August 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of "DP World Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), with a corporate subscribed capital of twenty-five thousands twenty-five United States Dollars (25'025.-USD) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its current registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 113 052, incorporated by a notarial deed enacted on 23 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 30 March 2006, under number 659 and page 31593.

The articles of association of the Company (the "Articles") were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 21 November 2013, published in the Mémorial, on 24 December 2013, under number 3279 and page 157391.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

161901

First resolution

The Shareholder RESOLVES to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from its current address being: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain to L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Second resolution

In order to reflect such transfer of the Company's registered office, the Shareholder RESOLVES to amend Article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall have henceforth the following new wording:

Art. 5. "The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of the partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

Third resolution

The Shareholder ACKNOWLEDGES the resignation of the current manager of the Company, the company "TEMMES MANAGEMENT SERVICES B.V.", with effect as of today, 05 September 2014, and RESOLVES to grant it full discharge for the accomplishment of its duties as sole manager of the Company up to this date.

Fourth resolution

The Shareholder RESOLVES to appoint, for an unlimited duration, as new sole manager of the Company, in replacement of the prenamed resigning manager, the following:

"DP World Ports Coöperatieve U.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, established and having its registered office at Albert Plesmanweg 43 G, NL-3088GB Rotterdam (The Netherlands) and registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 24438747.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that at the request of the proxyholder of the above named parties, this deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same proxyholder, in case of divergence between the English and the German versions, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, at the new registered office of the Company, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn,
am fünften Tag des Monats September.

Vor Uns Notar Maître Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),
ist erschienen:

"Orange Blossom Investment Company Limited", eine Gesellschaft bestehend und gegründet unter den Gesetzen der Britischen Jungferninseln, mit Gesellschaftssitz in Walkers Chambers, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), eingetragen im "Registrar of International Business Companies" unter der Nummer 632649;

hier vertreten durch:

Herrn Alain PEIGNEUX, Geschäftsführer, berufsansässig in 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen,
aufgrund einer ihm am 26. August 2014 erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht wird nach Zeichnung „ne varietur“ durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin (die „Gesellschafterin“) von „DP World Luxembourg S.à r.l.“ einer luxemburgischen société à responsabilité limitée mit einem gezeichneten Gesellschaftskapital von fünfundzwanzigtausendfünfundzwanzig Dollars der Vereinigten Staaten (25'025.- USD), mit noch gegenwärtigem Gesellschaftssitz in 33, rue du Puits Romains, L-8070 Bartringen, im Luxemburger Firmen- und Handelsregister unter der Nummer 113 052 eingetragen (die „Gesellschaft“), die gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 23. Dezember 20054 gegründet und deren Satzung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) am 30. März 2006, unter der Nummer 659 und Seite 31593 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) wurde zuletzt abgeändert gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 21. November 2013, veröffentlicht im Memorial, am 24. Dezember 2013, unter der Nummer 3279 und Seite 157391.

Die Erschienene, welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft repräsentiert, ersucht den Notar die folgenden Beschlüsse schriftlich zu beurkunden:

161902

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin BESCHLIEßT, mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von seiner gegenwärtigen Anschrift: L-8070 Bartringen, 33, rue du Puits Romain, nach L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

In Folge des vorstehenden Beschlusses, BESCHLIEßT die Gesellschafterin, Artikel fünf (5) der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher nun fortan folgenden neuen Wortlaut erhält:

Art. 5. „Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Strassen, Großherzogtum Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland unterhalten.“

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache kundig und mächtig ist, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen des Bevollmächtigten der vorstehend genannten Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Wunsch desselben vorstehenden Vertreter ist bei Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin ERKENNT den Rücktritt des gegenwärtigen Geschäftsführers, die Gesellschaft „TEMME MANAGEMENT SERVICES B.V.“ mit Wirkung zum heutigen Tag, 05. September 2014, AN und BESCHLIEßT demselben volle und gänzliche Entastung für die Ausübung seines Mandates als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft bis zum heutigen Tage, zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterin BESCHLIEßT, für einen unbestimmten Zeitraum, als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft, in Vertretung des vorerwähnten ausscheidenden Geschäftsführers, folgenden neuen und alleinigen Geschäftsführer, zu ernennen:

“DP World Ports Coöperatieve U.A.”, eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen der Niederlande, mit Gesellschaftssitz in Albert Plesmanweg 43 G, NL-3088GB Rotterdam (Die Niederlande) und eingetragen im “Netherlands Chamber of Commerce” unter der Nummer 24438747.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Strassen, Großherzogtum Luxemburg, am neuen Sitz der Gesellschaft, an dem oben genannten Datum.

Nachdem der Text dem Vertreter der erschienenen Partei vorgelesen wurde, deren Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von dem Vertreter der erschienenen Partei gemeinsam mit Uns, dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: A. PEIGNEUX, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 08. September 2014. Relation: EAC/2014/12004. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014146084/118.

(140166674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

ZAMH Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.301.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteen day of September.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternarch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ZAMH Lux Holdings, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155301 and having a share capital amounting to EUR 700,000.- (the Company).

THERE APPEARED:

Alberta Ventures Holdings, LP, a limited partnership, incorporated and organised under the laws of Delaware, having its registered office 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808, registered with the Secretary of State in the State of Delaware under file number 5242604 (Sole Shareholder)

The Sole Shareholder is represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on 10 September 2014.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the said power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the Company was migrated from Delaware to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 2 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2218 page 106444 dated 19 October 2010.. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 13 August 2014 pursuant to a deed drawn up by Francis Kessler, notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint I.L.L. Services S.à r.l., having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153141 as the Company's liquidator (the Liquidator) and that the Liquidator will be entitled to remuneration as determined in the engagement letter entered into on 5 September 2014. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, in its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ZAMH Lux Holdings, une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155301 et disposant d'un capital social de EUR 700.000,- (la Société).

A COMPARU:

Alberta Ventures Holdings, LP, une société en commandite (limited partnership), constituée et régie par les lois du Delaware, dont le siège social est établi au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808, immatriculée auprès du Secrétaire l'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 5242604 (l'Associé Unique),

L'Associé Unique est représenté par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 10 septembre 2014.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que la Société a été migrée du Delaware à Luxembourg suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2218 page 106444 le 19 octobre 2010. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 13 août 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au Liquidateur;

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et la placer en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer I.L.L. Services S.à r.l., dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153141 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) et que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération telle que déterminée dans sa lettre de mission conclue le 5 septembre 2014. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, qu'en cas de divergence, le texte anglais prévaut.

Le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à haute voix, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1696. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146485/121.

(140166277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.